

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS

COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 10/09/2026

Total membres	11
En exercice	11
Présents	9
Absents	2
Votant par procuration	1
Votants	10

L'an deux mille vingt-six, le mercredi trente septembre, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CIBOIS, Président.

Étaient présents :

Monsieur Patrick CIBOIS, Président

Madame Murielle MOUTIER LECERF, Madame Patricia FANNY, Madame Amel TAKARLI, Madame Fabienne MANDEVILLE

Madame Estelle VAVASSEUR, Madame Michelle DAJON, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX, Madame Françoise PATRY

Était excusé :

Monsieur Matthieu ROUZÉE qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Était absent :

Monsieur Damien SIMON

Délibération n° :

D.28/09.2026

Objet :

Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Fonds d'Aide aux Jeunes - Année 2026

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 30.09.2026

Délibération n° : **D.28/09.2026**
Objet : **Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Fonds d'Aide aux Jeunes - Année 2026**

Depuis plusieurs années, le Département de Seine-Maritime propose aux communes, C.C.A.S. et E.P.C.I. de participer, volontairement, au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.).

Le F.A.J. a pour objectif de soutenir financièrement les jeunes, âgés entre 18 et 24 ans inclus, dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

En 2025, le F.A.J. a apporté une aide à 349 jeunes seinomarins que ce soit en termes de soutien à leur projet d'insertion (462 aides accordées) ou d'aide de première nécessité (97 aides accordées), pour un montant global de 174 343 €.

La participation des communes, pour l'année 2026, n'a pas été modifiée. La contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune, sur la base de 0,23 € par habitant. La population totale au 1^{er} janvier 2026 étant de 8541 habitants, cette contribution s'élèverait donc à 1964,43 € pour le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne.

Les crédits nécessaires au versement de cette contribution ont été budgétés à hauteur de 2 100,00 €.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à :

- verser au Département de Seine-Maritime la contribution du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne au financement du F.A.J. pour l'année 2026 - fonction 4214, nature 6281

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Président du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
 Patrick CIBOIS

